L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 11 DECEMBRE 1885.

PETITES ANNONCES.

MME A. Elie, au magasin de musique de Werlein, 135 Canal. Les meilleurs pianos et orgues ; aussi, musique aux prix les plus réduits. 9 déc—3f

DEMANDES.

UN garçon de salle, qui a travaillé des années, dans le premier restaurant Delmonico, à New-York, cherche une place dans un restaurant française. Il parle français, anglais et allemand. ADR. GODDARD, 66, rue Chartres. 10 déc—3f

A LOUER.

A louer.—Une belle résidence No 306 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 5sept—tf

A VENDRE.—Mûriers blanc, de 3 à 4 ans, pépinière cultivée, de 20 à 25 piastres le cent. Des orangers aigres au même prix. Par P. BARINQUE, Pépiniériste. 9 déc—7f Avenue Peter et rue du Camp.

A vendre.—Bonne occasion—Un CAFÉ bien situé dans un endroit très populaire. S'adresser pour renseignements à WM B. BARNETT, notaire, 89 Exchange Alley. 8 déc—6f

A vendre.—Une GROCERIE faisant de bonnes affaires, dans le Deuxième District. S'adresser au bureau de L'ABEILLE, aux initiales J. C. 17 nov—mr jeu sam—1m

A vendre ou à louer—Le coin, bien situé, Ste Anne et Bourbon, convenable pour n'importe quelque d'affaires. Possession immédiate. LOUIS H. PERRET, 38 Passage de la Bourse. 29nov—tf

Dr EDOUARD DUPAQUIER,

Docteur en Médecine de la Faculté de Paris.

970 1/2 rue des Bonapartes, entre Ursulines et Hôpital.

Consultations : de 7 à 8 h. du matin, et de 4 à 5 h. l'après-midi. Le Dimanche de midi à 2 heures. 17 juin—tf PP

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien,

Dans expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau

No 6 rue South Rampart.

2mars—1an

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'office formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre de le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

Médaille de Première Classe DÉCERNÉE A

A. & H. MYERS,

de Philadelphie, Pennsylvanie, pour le Schuylkill Rare Malt Whiskey, par le jury de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire de Coton. Bureau rue Magazine 99, Nlle-Orléans.

6 oct 85— 1an

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les sujets adoptés pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'inspirent de ces nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto* et *les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents qui auront mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, au CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

SIGNAUX D'INCENDIE.

231 Trémé et Esplanade.
232 Esmarts et Quarter.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 1 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Parel.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Cimin du Bayou.
242 Ste-Anne et Mire.
243 Manufacture de Stern, Français.
252 Poste de la Cie de Pompe No 1. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysé
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Peste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 7 Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
616 Bayous et Dauphine.

L. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

VERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 15 DECEMBRE 1885

UN

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

CLASSE M.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE ET DU

GEN. JUBAL A. EARLEY,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION !

Pas d'Ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION

De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

Dans la matinée du

MARDI, 15 DEC. 1885.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
600 Lots de	100	60,000
1000 Lots de	50	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS :

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit 20,000

100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit 10,000

100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit 7,500

2,279 Lots à payer à $522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 en plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.,

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

A. Lundberg vs Patrick Shea.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans— No. 13,073.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 9 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Cliu, Calliope Benton et Liberté et désigné comme lot numéro six de l'îlet numéro trois cent soixante dix-huit sur un plan de B. F. Nichols en date du 27 février 1852, à l'étude de F. O. Stark, notaire, mesurant trente pieds six pouces trois lignes et un tiers de face à la rue Clio sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante neuf pieds six pouces et deux lignes et demie, acquis par le défendeur de la succession de feu Edward O'Carol pas acte passé pardevant F. B. Earhart notaire, le 1er février 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 déc—8 15 22 29 janv 5 6.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur et améliorées dans les deuxième et troisième districts.

Antoni Frey vs. Charles Gaulon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,377.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 22 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Un certain terrain, situé dans le faubourg Trémé. Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro 12 de l'îlet compris entre les rues St-Philippe, Dumaine, Bourbon et Prieur, conformément à un plan fait par Henry Moellhausen, architecte et voyer, en date du 11me jour de juin 1845, et déposé en l'Etude de Lucien Hermann, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot touche au lot de l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue St-Philippe, à la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

2° Un certain terrain, situé dans le faubourg Trémé de cette ville, désigné par le No onze du même îlet, compris entre les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moellhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

3° Deux certains terrains situés aussi dans le faubourg Trémé et dans le même îlet, bornés par les rues St Philippe, Dumaine, Roman et Prieur. Les dits lots sont désignés par les numéros treize et quatorze du susdit plan et annexé sur la marge du acte passé pardevant Andrews Hero, Jr., notaire en cette ville, le 3me jour d'août 1870 ; le dit treize mesurant vingt pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

5° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet borné par les rues St-Philippe, Dumaine et Roman, le dit lot de terre mesure trente trois pieds six pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes, borné sur le côté vers la rue Prieur par la propriété de L. Mathieu et sur l'autre côté de la rue Roman par la propriété de G. Green.

La propriété ci-dessus décrite, est la même propriété acquise par le défendeur de feu J. B. Magnard, par acte passé le 30 novembre 1880 pardevant W. A. Bienvenu notaire.

6° Un certain terrain avec tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Annette, Gravier, Célestine et St Antoine, de la contenance mesure—mesure américaine—30 pieds, plus ou moins, rue Annette, sur cent vingt pieds en moins, de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain forme l'angle des rues Annette et Gravier et la moitié d'un plus grand terrain désigné par le No 3 du carré No 68 sur un dessin de Joseph Pilié en date du 24 juin 1830. La propriété est la même qui a échetée feû Charles Gaulon par le même acte sous haut mentionné à la date du 20 novembre 1880.

7° Un certain terrain, situé dans le faubourg Trémé de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Marais, Trémé St-Pierre et la Promenade Carondelet, désigné par le No 2 sur un plan de J. Comminges, voyer de la commune en date du 10 décembre 1842, et déposé au bureau de J. Cavillier, notaire ; le dit terrain mesure—pied français—trente pieds de façade sur la rue St-Pierre, trente un pieds un pouce et deux lignes de façade Promenade Carondelet soixante onze pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la limite vers la rue Marais, et soixante quatre pieds six pouces et deux lignes de profondeur sur la limite du côté de la rue Marais.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les privilèges qui y appartiennent sauf les droits de tiers. Etant la même propriété achetée par le dit Charles Gaulon, de M. M. J. Lassagne et autres par acte passé pardevant feûtes F. Moniquet, notaire, en date du 24 avril 1880.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20nov—20,27—4,11,18 2déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Uthoff vs. Régérend Patrick Allen et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,185.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre Gravier et St-Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 12 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Et un autre certain lot de terre situé dans le dit Premier District ensemble avec les bâtisses et améliorations sur le dit lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui ont été construites sur le dit lot de terre et tous les droits voies, avantages et dépendances qui y appartiennent ou quelque soit.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er déc—1er 8 15 22 29 —jan 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. O. Terry & Sons vs Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 13,573—En vertu d'un ordre de vente en date du 15 novembre 1885, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 19 décembre 1885, à midi, la propriété suivante, à savoir :

200 pièces de bois (plus ou moins) d'un pied carré sur soixante pieds de long (plus ou moins), bois de pin, maintenant dans le lac Pontchartrain, à la Station Frenier, sur le chemin de fer Jackson, paroisse St-Jean Baptiste.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Syndic dans l'affaire ci-dessus.
8 déc—8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une propriété de valeur, améliorée, connue comme le No 169 rue St-Charles,

Donnant actuellement un revenu de $150 par mois.

Dans l'affaire de Walter Pugh vs Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 15,773.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 19 décembre 1885, à midi, la propriété suivante, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Ste-Marie, Premier District de cette ville, désigné comme lot No. douze, faisant partie de l'îlet compris entre les rues Girod, Julie, St-Charles et Carondelet, le dit lot mesurant, mesure française, soixante pieds de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de cent soixante pieds, borné sur un côté par la propriété de feu Pierre Baptiste Comballot et sur l'autre côté par celles de Fielding L. Turner. Avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent, connu comme le No 169 rue St-Charles, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant.

Etant la même propriété que la défenderesse possède ci-dessus acquise de feu John Pampkin, par acte passé devant Edward P. Gottschalk, anciennement notaire en cette ville, en date du 30 mars 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28nov—déc5,12,19,24,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

James M. Winship vs. Scott Collins (ou Collins).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,381—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et St-Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 12 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Et un autre certain lot de terre situé dans le dit Premier District ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui ont été construites sur le dit lot de terre et tous les droits voies, avantages et dépendances qui y appartiennent ou quelque soit.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er déc—1er 8 15 22 29 —jan 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Gerande vente par le shérif civil du contenu de l'établissement de marchandises de tailleur et magasin de vêtements confectionnés pour hommes, au local coin des rues St Charles et Canal, au bas du Croissant Hall et ayant un grand lot bien assorti de draps, diagonals, casimirs, merinos, toile de Russie et velours, etc., et ainsi qu'un joli assortiment de chemises, de flanelles de chemises, cols, mouchoirs, bas, gants, caleçons, cravates, etc., et tout ce qui peut appartenir à un établissement de première classe de marchandises pour hommes.

Et ainsi que les comptoirs, installations vitrines, etc., mesurant, au pied carré, trente pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de cent soixante dix-sept pieds neuf pouces et sept lignes, entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan dressé par George T. Dunbar, ingénieur civil, et déposé en l'étude de feu H. Genas anciennement notaire en cette ville.

Etant le même lot de terre que le défendeur a acquis de John Hinkert, conformément à un acte passé pardevant John French Coffey, notaire en cette ville, le vingt neuvième jour d'octobre mil huit cent soixante neuf.

2° Et un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent et tous droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Magazine, Constance, Erato et Thalia et désigné comme lot numéro deux sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du vingt deuxième jour d'avril 1883 et déposé en l'étude de Felix de Armas, alors notaire en cette ville, lequel dit lot mesure trente deux pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

La propriété dérivant de vente a été acquise par le défendeur de J. Goujet de Lynez par acte passé pardevant le dit Coffey, notaire le dix huitième jour de décembre dix huit cent soixante neuf.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28nov—28,—5,12,19 26,30déc.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Fran çoise E. Doubrère, épouse de Claude P. Samory.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 12,982—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Claude P. Samory, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

11déc—11 15 19

Succession de Jean Bongarre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,431—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Jean Bongarre, tutrice naturelle, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

3déc—3 12

Succession de Mme Jane E. Hickok.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 15,295—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Dis D. C. Case et Théodore Case, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

3déc—3 8 12

Succession de Caroline Jourdan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 11,987—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Myrtil P. Pinon, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

1déc—1 5 10

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Theo. M. Hurst vs Jno Carter, Henry Lawson et Jno Wait

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon T. R. Boyle, Juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan SAMEDI, 9 janvier 1886, à midi, au bureau du Bassin, (côté rue Julie) entre Franklin et Liberty—

La propriété ci-après décrite, à savoir :

Les lits de Chambre, tables, meubles appartenant, etc., comme elle se trouve maintenant dans le Nouveau Bassin, côté de la rue Julie entre Franklin et Liberty.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LEDRY, Constable
de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
9déc—9,16,23,30—janv 6,9.

William O'Hera vs Mme Anna McCall

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans. No 7,214—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, le LUNDI, 21 décembre 1885, à 11 h. A. M., en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville—

Un lot de meubles de ménage, mis dans l'affaire ci-dessus, d après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
9 déc—9,16,21

Eugène Dazet vs. Jules Herbelin.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans. No 7059—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan publique, le SAMEDI, 19 décembre 1885, à 11 heures A. M., au lieu de mon entrepôt No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, dans la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une centrifuge avec tous les appareils appartenant à la dite et quatre chaudières en cuivre rouge.

Saisis dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
8 déc—8 15 19

Charles Lafitte vs. Miss Kate Hamilton.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 7,258—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je vendrai au plus offrant et dernier enchérisseur, au bureau du Bassin, (côté rue Julie) entre Franklin et Liberty—

La propriété ci-après décrite, à savoir :

Les lits de Chambre, tables, meubles appartenant, etc., comme elle se trouve maintenant dans le Nouveau Bassin, côté de la rue Julie entre Franklin et Liberty.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LEDRY, Constable
de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
9déc—9,16,23,30—janv 6,9.

William O'Hera vs Mme Anna McCall

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans. No 7,214—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, le LUNDI, 21 décembre 1885, à 11 h. A. M., en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville—

Un lot de meubles de ménage, mis dans l'affaire ci-dessus, d après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
5 déc—5,10,16

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Vu le rapport du Syndic de la faillite de Bradley & Co., Commerçants, en mon bureau, dans l'affaire ci-dessous, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 22 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies et privilèges appartenant à la dite propriété, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Homer, Elmire et Chesnut et désigné comme lot numéro onze du plan dressé par Arthur De Armas, arpenteur, et daté du 25 février 1870, lequel plan est déposé comme référence au bureau de W. H. Seymour, notaire en cette ville, d'après le dit plan, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Homer, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds six pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Propriété acquise par le défendeur en un achat du plaignant, conformément à un acte pardevant Alphonse V. Phillips, notaire, le 30 décembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 nov—21,28—déc 5,12,19,22.

VENTES A L'ENCAN

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY. STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd hui, VENDREDI, 11 décembre, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 25 rue du Magazine :

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente. 11 déc—

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Superbes diamants, effets d'habillement, etc.

Succession de Charles L. Davis et épouse.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans —Division C.—No 15,601.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI, 21 décembre 1885, à 10:30 heures A. M., dans sa salle d'encan, No 45 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 10 décembre 1885, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un assortiment élégant de diamants et autre bijouterie en or, montres en or, etc.

Aussi un superbe manteau en peau de veau marin, et un assortiment d'effets d'habillement.

Le tout conformément à l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. B.—Les effets ci-dessus pourront être examinés le jour de vente seulement.

11 déc—au 21 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Premier District de cette ville.

Vente pour effectuer un partage.

A. Avegno et als. vs P. Avegno et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 9,740.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, 19 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 9 novembre 1885 et signé le 11 novembre 1885, je vendrai à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 1 novembre 1885 et signé le 11 novembre 1885, je vendrai à l'encan, dans l'affaire de A. Avegno et als. vs P. Avegno et als., la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Bienville Dauphine et Burgos, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 120 pieds, et dit lot de terre faisant partie du lot qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Bienville.

2° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot No 2 du plan de Gaux et Barnett, en face de la rue Bienville, Remparts et Conti, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur et 30 pieds de face à la rue Bienville, le dit lot forme l'encoignure des rues Bienville et Bourgogne.

3° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, étant le lot No 4 du plan de Gaux et Barnett, en face des rues Bienville, Remparts et Conti, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur et 30 pieds de face à la rue Bienville, le lot forme l'encoignure des rues Bienville et Bourgogne.

4° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, étant le lot No 1 du plan de Gaux et Barnett, en face des rues Bienville, Remparts et Conti, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur et 30 pieds de face à la rue Bienville, le lot forme l'encoignure des rues Bienville et Bourgogne.

Conditions—Du montant du prix de l'adjudication de l'acquéreur des deux dernières ventes payer un crédit de douze mois avec un billet garanti par hypothèque spéciale et portant intérêt de 8 pour cent par an, et renfermant les autres clauses usuelles de